

# Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du MERCREDI 25 MAI 2016

Date de convocation : 19 mai 2016 - Date d'affichage : 19 mai 2016

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 30 - Votants : 33

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

#### ETAIENT PRESENT(E)S :

<b>CHEVREUSE</b>	:	Anne HERY LE PALLEC, Philippe BAY, Caroline VON EUW, Sébastien CATTANEO
<b>CHOISEL</b>	:	Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
<b>DAMPIERRE EN YVELINES</b>	:	Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF, Philippe BOSSEAU
<b>LE MESNIL ST DENIS</b>	:	Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
<b>LEVIS ST NOM</b>	:	Anne GRIGNON, Anne BERGANTZ
<b>MILON LA CHAPELLE</b>	:	Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
<b>SENLISSE</b>	:	Yannick LEBRETON
<b>ST FORGET</b>	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
<b>ST LAMBERT DES BOIS</b>	:	Bernard GUEGUEN
<b>ST REMY LES CHEVREUSE</b>	:	Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL
<b>POUVOIRS</b>	:	
<b>CHEVREUSE</b>	:	Claude GENOT a donné pouvoir à Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER a donné pouvoir à Caroline VON EUW
<b>SENLISSE</b>	:	Jacques FIDELLE a donné pouvoir à Yannick LEBRETON
<b>ABSENT(E)S EXCUSE(E)S</b>	:	
<b>LEVIS ST NOM</b>	:	Jean-Pierre MOREL
<b>ST LAMBERT DES BOIS</b>	:	Danielle TACYNIAK
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	:	Michel DECHELOTTE

#### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 18/04/2016
3. Répartition du FPIC 2016
4. Désignation des délégués CCHVC pour les communes de Saint-Remy-Lès-Chevreuse et Chevreuse au SIOM
5. Demande de subvention à l'ADEME concernant les études de faisabilité de la réhabilitation de la déchetterie du Mesnil Saint Denis
6. Adhésion à l'assurance chômage de la CCHVC pour les agents non titulaires
7. Questions diverses.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : [cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr)

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

Le Président ouvre la séance à 20h30.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DECHELOTTE est nommé « secrétaire de séance ».

Le Président demande au Conseil Communautaire de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la « Répartition du FPIC 2016 » au motif que les notifications officielles du montant du FPIC et des potentiels financiers des communes ne sont pas encore connues à cette date du 25 mai 2016.

Le Président met au vote cette modification de l'ordre du jour de la réunion avec la suppression du point numéro 3.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la suppression du point numéro 3 de l'ordre du jour.

### 2. Approbation du procès-verbal du 18/04/2016

Aucune remarque sur ce procès-verbal. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3. Désignation des délégués CCHVC pour les communes de Saint-Remy-Lès-Chevreuse et Chevreuse au SIOM

Parmi les compétences de la Communauté figurent (article 7, § B-1 des Statuts) « la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Lors du Conseil Communautaire du 14 Janvier 2016, la CCHVC a approuvé la création du Syndicat mixte des Ordures Ménagères ou SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse ont émis le souhait que la CCHVC adhère au SIOM pour le service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, sur le périmètre de leurs communes.

Il nous revient donc de désigner nos représentants au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse, étant précisé que :

- Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par communes doivent être nommés

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne ainsi qu'il suit ses représentants au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| • CHEVREUSE                | Titulaires : Caroline VON EUW, Philippe BAY<br>Suppléants : Bernard TEXIER, Patrick TRINQUIER |
| • SAINT REMY LES CHEVREUSE | Titulaires : Bernard ODIER, Claudine ROBIC<br>Suppléants : Jean-Louis BINICK, Céline PERRIN   |

### 4. Demande de subvention à l'ADEME concernant les études de faisabilité de la réhabilitation de la déchèterie du Mesnil Saint Denis

Parmi les compétences de la Communauté figurent (article 7, § B-1 des Statuts) « la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés », notamment sur le territoire du Mesnil Saint Denis.

Le Président expose le contexte concernant la réhabilitation de la déchèterie de la commune du Mesnil Saint Denis.

La commune du Mesnil Saint Denis possède sur son territoire une déchèterie assez ancienne dont le fonctionnement ne répond plus aux normes applicables à ce type d'équipement.

Compte tenu des multiples facteurs que l'aménagement d'un tel équipement met en jeu (réglementation ICPE, circulation d'accès et sécurité des usagers, circulation des camions, stockage et manipulation de

déchets dangereux, évacuation et traitement des eaux de ruissellement, normes de bruit, sensibilité des riverains...), la commune souhaite dans un premier temps lancer une étude de faisabilité permettant non seulement de préciser la nature des travaux à prévoir mais aussi de déterminer quelle pourrait être la meilleure solution, sur le plan technique et financier, entre un réaménagement sur le site actuel ou l'aménagement d'une nouvelle déchèterie sur un autre site de la commune.

L'ADEME subventionne jusqu'à 70% les études préalables sur l'aménagement/le réaménagement de déchèteries et surtout conditionne par ailleurs le subventionnement des travaux au fait qu'une telle étude ait été réalisée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CONFIRME l'engagement de l'EPCI dans la réalisation d'une étude préalable en vue du réaménagement ou du déplacement de la déchèterie du Mesnil Saint Denis ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention la plus large possible auprès de l'ADEME pour pouvoir lancer cette étude préalable.

### 5. Adhésion à l'assurance chômage de la CCHVC pour les agents non titulaires

Le Président signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement ; ce qui aboutit souvent à ne pas remplacer des agents momentanément indisponibles.

Pour éviter ce frein à l'emploi, les articles L. 5424-1 et L. 5424-2 du code du travail, permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires.

En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en oeuvre par l'URSSAF.

CONSIDERANT qu'il est intéressant pour la Communauté d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer la convention adéquate.

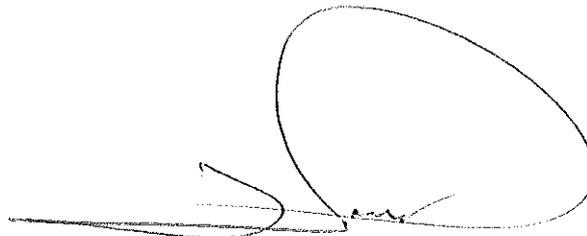
### 7. Questions diverses.

Madame BECKER demande à recevoir le contrat de fournitures et prestations de services signé entre la CCHVC et Mopeasy dans le cadre du projet d'Écomobilité.

Le Président précise que les clauses ont été modifiées pour tenir compte des remarques de Mr D'ANNOVILLE, notamment sur le fait de préciser les suites à donner après les 2 ans d'expérimentation.

Le Président informe que le contrat sera diffusé à tous les conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h30.



Jacques PELLETIER  
Président

